

**Arrêté 310/23
portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées
de la régularité des listes électorales dans les communes
de l'arrondissement de SAINTES**

**LE PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'instruction ministérielle INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électoralles et des listes électoralles complémentaires ;

Vu le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Brice BLONDEL, Préfet de la Charente-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2023 portant délégation de signature à Madame Véronique Schaaf, Sous-Préfète de Saintes ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu l'ordonnance RE 3/2023 du 5 octobre 2023 du président du tribunal judiciaire de Saintes portant désignation des délégués à la commission de contrôle des listes électoralles pour l'arrondissement de Saintes ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électoralles pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la Sous-Préfète de Saintes ;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés, pour une durée de trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électoralles, les personnes dont les noms figurent dans les deux tableaux annexés au présent arrêté.

Article 2 : Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant sa notification.

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif adressé à l'auteur de la décision.

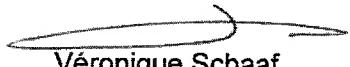
Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être contestée auprès du tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification.

Une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être contestée dans le délai de deux mois qui suit son intervention, auprès du tribunal administratif de Poitiers, au 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86 020 POITIERS CEDEX ou en ligne sur l'application Télerecours (<https://www.telerecours.fr/>).

Article 3: La Sous-Préfète de Saintes et les maires des communes de l'arrondissement de Saintes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime.

Saintes, le 04/12/2023

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
La Sous-Préfète de Saintes


Véronique Schaaf

Composition des commissions de contrôles des communes de moins de 1 000 habitantset des communes de 1000 habitants et plus composées selon l'article L. 19 VII du code électoral.

ARRONDISSEMENT DE SAINTES				
	Nom de la commune	Nom du conseiller municipal	Nom du délégué désigné par le Préfet	Nom du délégué désigné par la Présidente du Tribunal Judiciaire
1	Arcess	Merikia RAIMOND née BELLET	Joel SAIGNIER	Francis RAGOT
			suppléante : Joselle VEDRENNE née DURET	
2	Balanzac	Loic BERNARD	Sébastien HERAUD	Pascal VIROUAUD
3	Barzan	Abel ROUX	Sylvie PEUCHI née TOUZERI	Thierry GROLEAU
			Suppléante : Evelyne GOGNET née ROUSSEAU	suppléante : Chantal GARECHE née GUICHARD
4	Boutenac-Touvent	Maryline WARNET née CHAPRON	Marylène RENAUD	Jean-Paul GASCHARD
5	Brie-Sous-Mortagne	Patrice PAWLIKOWSKI	Catherine MARCOMBE née SOUS	Daniel ROUX
6	Le Chay	Frédérique FAURE née LUCAZEAU	Christine MARFAING née MORIN	Emmanuel LUCAZEAU
7	Chenac Saint Seurin D'Uzet	Béatrice SEGUINAUD	Maryline MOSSION née RIDEAU	Charles PHILIPPS
8	La Clisse	Pascale MAURAT	Jacques ESNAULT	Annie BOUHARD
			Suppléante : Alexandrine DENOGENS	Suppléante : Jacki HERVAUD
9	Colombiers	Mallys LECAT	Janine VERON	Jacky EYHERABIDE
			Suppléante : Didier GUERIN	Suppléante : Véronique FRIANT née MERTENS
10	Courcoury	Geneviève VILPASTEUR née BASSAN	Marie - Françoise BARBAUD née TACHON	Claire NORMAND née BOISSINOT
11	Cravans	HANOUILLE Jean-Philippe	JOULIN Jean-Pierre	Yvan PAPIN
			Suppléante : AUDEBERT Béatrice	Suppléante : PHILIPPE Lauriane
12	Crazannes	Benoit HAPIOT	Agnes PRIGENT née THOMAS	Pierre COUCOUREUX
			Anne-Marie MORIN née EUDE	Suppléant : Michel PASQUIER
13	Dompiere-Sur-Charente	Miguel FOUGERON	Corinne PATENOTE née CHAUVET	Christine TOUZINAUD née ALVES D'ALMEIDA
14	Le Douhet	Vanessa DOUBLET née GHYS	Jean-Pierre FUMERON	Joel GUINDET
15	Ecurat	Frédéric TARDE	Véronique NATUREL née BLIN	Patrick YONNET
16	Epargnes	Gérard ROUSSEL	Gilbert GLORY	Josette NOUGE née SEGUIN
17	Les Essards	Florence FELLER née PAUCHET	Nathalie MEMAIN née PAUMET	Robert BIRONNEAU
18	Floirac	Patrice ROBERT	Daniel RIVIERE	Yannick MARTINEAU
19	Geay	Christine MURBACH née LONGI	Catherine MOUSSET née TRICLIN	Jean-François DENECHAUD
				suppléant : Philippe BOISSEAU
20	Grézac	Philippe BRIVIO	Martine AUGE née NEAU	Jacqueline VIAUD née BRASSAUD
		Suppléante : Christine DIET née ROBERT		
21	La Jard	Michele PENTECOUTEAU	Charles LABBE	Jean-Pierre LAHLAH
22	Jazennes	Jérôme CHABANEIX	Monique CATHELINAUD née GOYON	Yves MASSIAS
23	Luchat	Michel BLANCHARD	Chantal VIRNAUD née ALLAIRE	Monique CHAUVET née GUILLET
24	Migron	Josette BERARD née GARRAUD	Anthony DUPUY	Célia TABEAU
25	Montils	Margarette MALLET née MARCHAND	Ginette GEAY née DROUILLARD	Yves BLINDRON
26	Montpellier de Médillan	Céline BORDET née SALLAUD	Damien MOUNIER	Anaïs POITEVIN
			suppléante : Lisa FOUILLEN née DELAIS DURAND	Gaël TOURNIER
27	Mortagne Sur Gironde	Anita TIJOUX	Denièle TIRBOIS née MAISON	Michèle SEIDEL née HUSSON
28	Nancras	Adeline MONTUS née BILLET	Jean-Paul SUIRE	Michel ROBERT
29	Pessines	Jean-Claude MIMOL	Josselyne CUNIN née MOQUETTE	Jean-Paul GUILLERMIN
30	Pisany	Fabrice PEYROUTY	Marie-Noëlle BARALLIER née MASSE	Gérard LABBE
31	Plassay	PAINSONNEAU Bruno	Françoise THOMAS née COUTURIER	Patrick LANEUVILLE
		Suppléant : DENIEUL Yvon		